

BULLETIN MUNICIPAL – N° 5 – JUIN 2022

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

LA FÊTE DU 13 JUILLET EST DE RETOUR

La fête nationale est célébrée le 13 juillet à Belrupt. Une soirée festive ponctuée d'animations, de danses et clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Rendez-vous le 13 juillet dans le parc de l'école.

Et si vous vous en sentez, l'association recherche des bras bénévoles pour installer tables et bancs.

DES NOUVELLES DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VOIE SACREE

La communauté de communes vient de mettre en service une application très utile créée par le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets ménagers et assimilés de la Meuse) «**SMET au tri**», à destination des particuliers afin de faciliter la gestion quotidienne de leurs déchets.

Après téléchargement (gratuit) de l'application, celle-ci fonctionne sans connexion à internet. Lors de la première utilisation, il faut impérativement sélectionner sa commune (qui restera en mémoire tant que l'utilisateur de la modifie pas).

Quelles informations apporte « SMET au tri » ?

- déchetterie : consultation des horaires d'ouverture et du plan,
- jour de collecte : l'application indique le prochain jour de collecte du sac jaune et des ordures non recyclables (le conteneur noir qui a une « puce » électronique)
- aide au tri : recherche de la règle de tri du déchet : plus de 1.000 déchets référencés. La base de données est actualisée chaque semaine.

Vous voulez plus d'infos : en mairie, mais aussi par la liste de diffusion des informations communales par mails et sur les sites internet de la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée et de la commune.

CONNAISSEZ-VOUS LE COVOITURAGE MEUSIEN MOBICOOP ?

MOBICOOP : c'est le nom d'un dispositif meusien de covoiturage, notamment mis en place par les collectivités territoriales (groupement de communes et de communautés).

N'hésitez pas à vous renseigner...

LA BEHOLLE 2022

Cette année encore, le club VTT SAINT SYPHORIEN organise sa grande manifestation annuelle : LA BEHOLLE / avec VTT, marche et trail. Ce sera les 3 et 4 septembre prochains.

A cette occasion, l'association lance un appel aux bénévoles pour assurer la bonne organisation de la manifestation.

Pour tout renseignement, contactez la mairie au 03.29.86.50.27 ou par mail à mairie.belrupt55@wanadoo.fr.

JOURNEE CITOYENNE : 2EME EDITION

Fort de son succès lors de la première édition en 2021, nous souhaitons renouveler la journée citoyenne à Belrupt. Elle aura lieu le **1^{er} octobre 2022**, à partir de 9h.

L'idée de cette journée est de continuer les travaux d'embellissement du village, en faisant participer tous les habitants volontaires, adultes comme enfants, sensibilisés pour le bien de la collectivité.

Un groupe de réflexion étudie les différents projets réalisables pour que cette journée soit riche et diversifiée. Voici pour l'instant quelques pistes envisagées :

- Atelier peinture intérieure (armoires)
- Atelier peinture extérieure (pilier dans la cour de l'école, ...)
- Atelier fabrication et pose de signalisation des sentiers récemment nommés à la Tuilerie
- Atelier arboretum (pose de petits panneaux de désignation des arbres plantés dans le village et alentours)
- Atelier nettoyage du village (entretien des massifs fleuris, des espaces verts, ...)
- Atelier entretien des vasques

Mais surtout, nous comptons sur vous toutes et tous pour apporter de nouvelles idées. Toute nouvelle proposition est bonne à prendre, alors n'hésitez pas à les partager avec nous.

Un coupon à découper sera disponible dans chaque bulletin municipal, à déposer dans la boîte à idée à la mairie, ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Pour les plus modernes, vous pouvez également l'envoyer par mail à la mairie .

Pour agrémenter cette journée, un moment de convivialité vous sera proposé vers 12h autour d'un barbecue, offert par la mairie.

Nous comptons sur votre participation et vous remercions par avance.

JOURNEE CITOYENNE DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Nom :

Prénom :

Votre idée pour l'amélioration de la vie collective du village :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci.

LES RACCORDEMENTS A LA FIBRE

C'est pour maintenant : ceux qui veulent se raccorder à la fibre pour améliorer leur liaison internet, leur réception télé ou leur réception de téléphonie mobile, doivent choisir leur opérateur et solliciter le raccordement.

La mairie a collecté pas mal d'informations et peut vous en faire profiter pour vous éclairer : attention aux arnaques, nombreuses en ce moment dans ce domaine.

Par ailleurs, devant le grand nombre de problèmes liés aux raccordements entre le système public créé par la société Losange pour le compte de la Région Grand Est et votre habitation ou votre lieu d'activité, le Conseil Municipal a donné mandat au maire pour promulguer un arrêté qui énonce les obligations des sociétés qui vont faire ces travaux et les sanctions éventuelles à leur encontre s'ils « sabotent » leur travail.

Cet arrêté est consultable en mairie, il est publié sur le site internet de la commune.

Pour mémoire, s'agissant de la téléphonie mobile, Orange est en train d'installer une antenne spécifique pour Belrupt – dans le cadre du plan national qui oblige les opérateurs à créer des antennes en zone « blanche ». Cette antenne devrait être en service début juillet – à peu près. Free – de son côté – est en train de mener le même projet.

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE & AUTRES VEHICULES LIMITANT LA POLLUTION

Une de nos concitoyennes a souhaité acquérir un vélo électrique pour faciliter ses déplacements et limiter les effets sur l'environnement : bonne occasion pour dire à ceux qui ne le savent pas encore : la Région Grand Est attribue des subventions aux particuliers pour un tel achat.

Mais, attention, il ne faut pas faire l'achat avant d'avoir l'accord de la subvention !

A noter que la Région aide aussi au remplacement de vieux véhicules, à la modification de la carburation ou à l'acquisition de véhicules propres.

BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit de voisinage peut vite dégrader le quotidien, mais mieux vaut d'abord régler le problème à l'amiable pour éviter une escalade de conflits entre voisins.

Arrêté préfectoral n° 2000-1269 : PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales. Attention aux contrevenants car l'amende peut être coûteuse. D'autant que le bruit est la nuisance numéro 1 pour une majorité de Français qui supportent moins le bruit que les autres atteintes à la tranquillité et à l'environnement.

CROTTE DE CHIEN !

Un de nos concitoyens tond un terrain communal, régulièrement, près de son habitation. Merci à lui de participer aux efforts communaux.

Mais il râle parce que des propriétaires de chiens font faire leur crotte à leur animal sur ce terrain - et quand il tond, il a souvent des surprises très désagréables.

Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les crottes de leur chien – avec un petit rappel : les crottes étant un déchet, laissé sur des espaces collectifs, l'amende forfaitaire est de 135 euros. Et notre ASVP (agent de surveillance de la voie publique) est habilité à constater l'infraction et à verbaliser.

L'hygiène publique est une nécessité et il n'y aura pas de tolérance face à un tel constat.

VOL DE FLEURS

Une famille du village est énervée par le comportement de certain(e)(s) de nos concitoyens : ils viennent de se faire voler des suspensions fleuries qui agrémentaient leur façade.

Au-delà de la stupidité de voler des fleurs, c'est aller à l'encontre des efforts pour enjoliver le village que font beaucoup d'habitants. Et c'est aussi un véritable vol : les fleurs ont un coût.

Espérons que les auteurs de ce vol répareront leur geste. Mauvais exemple aussi pour nos enfants et nos jeunes.

L'ASTUCE DU JOUR

Le Groupe Environnement du Conseil Municipal se propose de présenter dans le bulletin municipal, à chaque parution, un « truc », une « astuce », liée à son domaine d'intervention. Il vous invite d'ailleurs à partager aussi vos trucs, vos astuces, vos savoir-faire. N'hésitez donc pas.

UN AUTRE TRUC :

Pour pailler sous vos plantations et éviter ainsi au sol de trop vite sécher et retarder les « mauvaises herbes », déposez une couche assez épaisse de tonte de pelouse ou d'herbe.

Sous les groseilliers, les cassissiers, les rosiers et toutes ces fleurs et arbustes qui « partent » du pied ...

En plus d'être une couche protectrice, elle se décompose ensuite faisant un humus utile au sol.

MERCI !

MERCI à ceux qui ont aidé Constant Métillon à refaire le sol du deuxième bas-côté de l'église où les bancs vermoulus et dangereux ont été retirés pour éviter les accidents : Messieurs Lucas Bloqué, Patrick Saillet, Joël Bloqué, Denis Oberto, René Astolfi. Maintenant, l'église est en sécurité et bien assainie.

BIENVENUE A NOTRE PETIT UKRAINIEN DE BELRUPT

Natacha, la nièce de Monsieur Alexandre Rogovy, réfugiée d'Ukraine à Belrupt, vient d'accoucher : le 3 juin, MATVIY est né.

Le garçonnet et la maman vont bien.

Au nom de nous tous, la Commune leur souhaite une vie heureuse et le retour de la paix dans leur pays. Et tout le courage qu'il faut pour surmonter ces malheurs.

Nous avons aussi une pensée pour son papa qui est resté au pays, mobilisé pour sa défense.

ENCART AU BULLETIN MUNICIPAL – N° 5 – JUIN 2022

PROJET PHOTOVOLTAIQUE ET ACQUISITION GROUPE ELECTROGENE ET TRACTEUR

Dans sa dernière réunion, fin mai, le Conseil Municipal a confirmé sa décision de réfléchir à un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal, pour la production d'électricité (il avait déjà été évoqué d'en poser sur le toit de l'église - mais aussi pour accompagner la requalification d'une friche en haut de la Côte Saint Martin).

Le Conseil a également décidé d'acquérir un groupe électrogène pour le forage d'eau et le réservoir en cas de coupure totale et prolongée d'électricité (tempête, neige, ...) qui pourrait priver le village et Haudainville d'eau potable pendant plusieurs jours. Ce groupe fonctionnera sur la prise de force d'un tracteur que la Commune va acheter à cet effet - mais qui servira aussi à d'autres usages.

VENTE D'UN TERRAIN A CONSTRUIRE 1 RUE DE LA TUILERIE

Le Conseil Municipal a décidé la mise en vente du terrain appartenant à la Commune, 1 rue de la Tuilerie, là où sont actuellement implantées les bennes de tri des déchets recyclables (verre et papier-carton).

Cette vente sera faite au profit d'un enfant du village qui peine à trouver à acquérir un terrain (des candidatures sont déjà arrivées) : en effet, l'envolée des prix de vente de bâtiments et de terrains est telle qu'il devient très difficile pour les enfants du village de rester à Belrupt. Il en est de même pour les locations.

Cette vente préférentielle sera assortie de conditions particulières pour empêcher toute éventuelle spéculation dans l'avenir.

Quant aux bennes de tri, elles seront déplacées en un autre endroit, qui n'est pas encore choisi.

FÊTE DE LA MUSIQUE A BELRUPT !

Mardi 21 juin 2022

Nous vous invitons à fêter la fête de la musique en toute convivialité
Le mardi 21 juin entre le 15 et le 21 grand rue...



Au programme, musique, karaoké, rire et amusement...

Nous vous proposons une soirée Burger avec bière, punch lorrain et boisson sans alcool bien-sûr...

Sans oublier des petites douceurs, cookies etc...



Le prix est de 20 € par adulte et de 8 € par enfant...

Afin que nous puissions organiser au mieux cette soirée je vous invite à réserver avant le 18 juin en envoyant un message au 06 09 90 77 55 ou au 06 76 73 34 34.

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir, Sabrina et Noémi.

FR-Alert : LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE A LA POPULATION FRANCAISE

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur tout le territoire national fin juin 2022, ce dispositif permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Ce dispositif sera opérationnel sur tout le territoire national fin juin 2022.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire. Les messages d'alertes seront diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. La diffusion cellulaire fonctionne sur la 4G (5G à l'avenir), ce qui exclut les téléphones classiques (non smartphones).

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile. Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevrez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

Les notifications pourront transmettre des informations l'autorité qui diffuse l'alerte, la localisation du danger, l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...). Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte seront diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- Événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- Accidents biologiques et chimiques : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- Dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- Incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- Événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.

Les notifications d'alerte envoyées avant la fin du mois de juin sont effectuées dans le cadre d'exercices de sécurité civile ou de sécurité publique. Si vous en recevez une, aucun comportement de mise en sécurité à respecter ne vous sera demandé.